

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS ESSEY LES NANCY

Numéro SIRET : **26540075400015**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie d' ESSEY LES NANCY**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget du C.C.A.S.**

ANNEE 2015

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	285 730,15	292 255,86
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 6 525,71	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		292 255,86	292 255,86

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		292 255,86	292 255,86

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	49 671,00	0,00	57 411,00	57 411,00	57 411,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 934,54	0,00	181 319,15	181 319,15	181 319,15
65	Autres charges de gestion courante	60 800,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
Total des dépenses de gestion courante		262 405,54	0,00	285 730,15	285 730,15	285 730,15
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		262 405,54	0,00	285 730,15	285 730,15	285 730,15
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		262 405,54	0,00	285 730,15	285 730,15	285 730,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 6 525,71

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 292 255,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	16 100,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	18 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	207 501,06	0,00	247 211,86	247 211,86	247 211,86
75	Autres produits de gestion courante	2 270,00	0,00	2 544,00	2 544,00	2 544,00
Total des recettes de gestion courante		243 871,06	0,00	283 755,86	283 755,86	283 755,86
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		252 371,06	0,00	292 255,86	292 255,86	292 255,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		252 371,06	0,00	292 255,86	292 255,86	292 255,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 292 255,86

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	57 411,00		57 411,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 319,15		181 319,15
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00		47 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		285 730,15	0,00	285 730,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 6 525,71

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 292 255,86

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 000,00		17 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 000,00		17 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	247 211,86		247 211,86
75	Autres produits de gestion courante	2 544,00	0,00	2 544,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	8 500,00
	Recettes de fonctionnement - Total	292 255,86	0,00	292 255,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 292 255,86

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	49 671,00	57 411,00	57 411,00
604	Achats d'études, prestations de services	19 500,00	19 500,00	19 500,00
6064	Fournitures administratives	600,00	600,00	600,00
617	Etudes et recherches		2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	251,00	253,00	253,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	550,00	440,00	440,00
6228	Divers	100,00	100,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 350,00	23 350,00	23 350,00
6237	Publications	1 200,00	1 250,00	1 250,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6257	Réceptions	1 500,00	2 500,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	570,00	368,00	368,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 934,54	181 319,15	181 319,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	78,68	94,70	94,70
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 730,72	2 083,19	2 083,19
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	263,00	284,08	284,08
64111	Rémunération principale	73 464,96	91 234,48	91 234,48
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	3 893,20	6 647,90	6 647,90
64118	Autres indemnités	17 557,68	20 018,00	20 018,00
64131	Rémunérations	4 798,27	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 573,73	15 860,63	15 860,63
6453	Cotisations aux caisses de retraite	24 237,32	30 086,17	30 086,17
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	136,98	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 500,00	7 000,00	7 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	300,00	300,00
6488	Autres charges	6 400,00	6 610,00	6 610,00
65	Autres charges de gestion courante	60 800,00	47 000,00	47 000,00
6561	Secours d'urgence	32 000,00	6 000,00	6 000,00
6562	Aides	6 800,00	6 500,00	6 500,00
6568	Autres secours	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		12 500,00	12 500,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	262 405,54	285 730,15	285 730,15
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	262 405,54	285 730,15	285 730,15
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	262 405,54	285 730,15	285 730,15

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	6 525,71
+	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	292 255,86
=	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	16 100,00	17 000,00	17 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 100,00	17 000,00	17 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 000,00	17 000,00	17 000,00
706	Prestations de services	18 000,00	17 000,00	17 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	207 501,06	247 211,86	247 211,86
7474	Communes	199 543,06	241 553,86	241 553,86
7475	Groupements de collectivités	4 000,00	1 700,00	1 700,00
7478	Autres organismes	3 958,00	3 958,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	2 270,00	2 544,00	2 544,00
752	Revenus des immeubles	350,00	300,00	300,00
758	Produits divers de gestion courante	1 920,00	2 244,00	2 244,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		243 871,06	283 755,86	283 755,86
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 500,00	8 500,00	8 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 500,00	8 500,00	8 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		252 371,06	292 255,86	292 255,86
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		252 371,06	292 255,86	292 255,86

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	292 255,86
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 100,00	17 513,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 443,49	127 673,66	0,00	0,00	0,00	285 730,15
RAR N-1 et reports	6 525,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 525,71
Total cumulé dépenses de fonctionnement	7 625,71	17 513,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 443,49	127 673,66	0,00	0,00	0,00	292 255,86
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 244,00	241 553,86	0,00	0,00	0,00	0,00	28 958,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	292 255,86
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	2 244,00	241 553,86	0,00	0,00	0,00	0,00	28 958,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	292 255,86

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		7 625,71	17 513,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 443,49	127 673,66	0,00	0,00	0,00	292 255,86
Dépenses réelles		7 625,71	17 513,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 443,49	127 673,66	0,00	0,00	0,00	292 255,86
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 525,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 525,71
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 525,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 525,71
011	Charges à caractère général	0,00	3 603,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 658,00	39 150,00	0,00	0,00	0,00	57 411,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
617	Etudes et recherches	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440,00
6228	Divers	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	17 850,00	0,00	0,00	0,00	23 350,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 100,00	13 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 785,49	66 523,66	0,00	0,00	0,00	181 319,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,82	37,88	0,00	0,00	0,00	94,70
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 249,91	833,28	0,00	0,00	0,00	2 083,19
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,45	113,63	0,00	0,00	0,00	284,08
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 740,69	36 493,79	0,00	0,00	0,00	91 234,48
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 988,74	2 659,16	0,00	0,00	0,00	6 647,90
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 010,80	8 007,20	0,00	0,00	0,00	20 018,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 516,38	6 344,25	0,00	0,00	0,00	15 860,63
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 051,70	12 034,47	0,00	0,00	0,00	30 086,17
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6488	Autres charges	0,00	6 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 610,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
6568	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		2 244,00	241 553,86	0,00	0,00	0,00	0,00	28 958,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	292 255,86
Recettes réelles		2 244,00	241 553,86	0,00	0,00	0,00	0,00	28 958,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	292 255,86
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	241 553,86	0,00	0,00	0,00	0,00	5 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 211,86
7474	Communes	0,00	241 553,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 553,86
7475	Groupements de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	2 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 544,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
758	Produits divers de gestion courante	2 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 244,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES TOTALES (2)	7 625,71	17 513,00	25 138,71
Dépenses de l'exercice	1 100,00	17 513,00	18 613,00
011 Charges à caractère général	0,00	3 603,00	3 603,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 100,00	13 910,00	15 010,00
Restes à réaliser - reports	6 525,71	0,00	6 525,71
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 525,71	0,00	6 525,71
RECETTES TOTALES (2)	2 244,00	241 553,86	243 797,86
Recettes de l'exercice	2 244,00	241 553,86	243 797,86
74 Dotations, subventions et participations	0,00	241 553,86	241 553,86
75 Autres produits de gestion courante	2 244,00	0,00	2 244,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	5 Interventions sociales	524 Autres services	Total
DEPENSES TOTALES (2)	139 343,49	100,00	139 443,49
Dépenses de l'exercice	139 343,49	100,00	139 443,49
011 Charges à caractère général	14 558,00	100,00	14 658,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	99 785,49	0,00	99 785,49
65 Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	25 000,00
RECETTES TOTALES (2)	28 958,00	0,00	28 958,00
Recettes de l'exercice	28 958,00	0,00	28 958,00
013 Atténuations de charges	17 000,00	0,00	17 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 000,00	0,00	6 000,00
74 Dotations, subventions et participations	5 658,00	0,00	5 658,00
75 Autres produits de gestion courante	300,00	0,00	300,00

Sous-fonction 524

5240
Services
communs

CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	100,00
Dépenses de l'exercice	100,00
011 Charges à caractère général	100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00
Recettes de l'exercice	0,00
013 Atténuations de charges	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	Total
DEPENSES TOTALES (2)	92 911,84	34 761,82	127 673,66
Dépenses de l'exercice	92 911,84	34 761,82	127 673,66
011 Charges à caractère général	37 650,00	1 500,00	39 150,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	33 261,84	33 261,82	66 523,66
65 Autres charges de gestion courante	22 000,00	0,00	22 000,00
RECETTES TOTALES (2)	19 500,00	0,00	19 500,00
Recettes de l'exercice	19 500,00	0,00	19 500,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 000,00	0,00	11 000,00
77 Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	8 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3	0	3	2	0	2
Adjoint administratif de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4	0	4	2	0	2
Assistant socio-éducatif	B	2	0	2	2	0	2
Assistant socio-éducatif principal	B	1	0	1	0	0	0
Agent social de 2e classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation de 2e classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		8	0	8	5	0	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
 A Essey-lès-Nancy, le
 Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session
 A Essey-lès-Nancy, le 31/03/2015

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Essey-lès-Nancy, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.6 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.7 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.10 A1 - Présentation croisée par fonction

p.13 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.16 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.18 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)